



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 17 Décembre 2015**

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 32**

**Nombre de votants : 32**

Le Jeudi 17 décembre 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 11 décembre 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Numéro**

**2015/DEC/124**

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

**Point de l'ordre du jour**

**11**

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Mme Cl. GEORGELIN donné procuration à M. Ch. LUBAC  
Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. A. CARRAL a donné procuration à M. J-L. PALEVODY  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à Mme L. TACHOIRES  
M. S. ROSTAN a donné procuration à M. B. PASSERIEU

**OBJET**

**FINANCEMENT DE  
L'OPÉRATION DE  
CONSTRUCTION DE 17  
LOGEMENTS 49 BIS  
CHEMIN MANGE-  
POMMES A RAMONVILLE  
SAINT-AGNE - GARANTIE  
D'EMPRUNT POUR LA SA  
HLM LE NOUVEAU LOGIS  
MÉRIDIONAL**

**Membre excusé et absent**

Mlle D. NSIMBA LUMPUNI

**Exposé des motifs**

Monsieur LE MAIRE indique que la SA HLM Le Nouveau Logis Méridional prévoit de financer la construction de 17 logements situés 49 bis chemin de Mange-Pommes.

Cette opération sera financée par 6 prêts :

- Prêt PLAI d'un montant de 666 782 € d'une durée de 40 ans ;
- Prêt PLAI Foncier d'un montant de 344 362 € d'une durée de 60 ans ;
- Prêt PLS d'un montant de 40 490 € d'une durée de 40 ans ;
- Prêt PLS Foncier d'un montant de 36 870 € d'une durée de 60 ans ;
- Prêt PLUS d'un montant de 346 326 € d'une durée de 40 ans ;
- Prêt PLUS Foncier d'un montant de 295 681 € d'une durée de 60 ans ;

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 21/12/2015  
L'affichage en mairie le : 21/12/2015  
La notification le : 21/12/2015

Le Maire  
Christophe LUBAC

soit un montant total de **1 730 511 €** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La SA HLM Le Nouveau Logis Méridional sollicite la Commune afin qu'elle lui accorde ses garanties financières pour **30% du montant total des prêts**, soit **519 153.30 €**. La garantie complémentaire sera prise en charge par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

A noter que dans le cadre de cette garantie d'emprunt, la commune sera prioritaire pour la réservation de 10 % du nombre de logements.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations, par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### **Décision**

Le Conseil Municipal a vu l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **26 Voix POUR et 6 Voix CONTRE** (M. BROT, M. CHARLIER, M. POL, M. MERELLE et par procuration Mme CABAU et M. ESCANDE) :

- **SE PRONONCE** sur les garanties d'emprunts sollicitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et dont le projet est annexé ;
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date la signature : 18/12/2015  
Nom du signataire : Christophe LUBAC